

## Contrat de coaching individuel et privé

CONTRAT DE COACHING N°

Un contrat d'accompagnement en coaching est un accord entre le coach et la personne coachée (le client), dans le but de donner un cadre au travail, d'en assurer la qualité et le bon déroulement.

Nom du client .....

Prénom du client : .....

Adresse : .....

.....

Tél. : .....

Courriel : .....

Nom du coach :

Prénom du coach :

Courriel :

Tél. :

Cet accord définit une action de coaching qui commence le ..... pour une durée de ... séances (la première, séance d'évaluation, étant offerte) à raison de 2 séances par mois d'une durée d'1h30 environ. Ce programme d'accompagnement individuel en coaching est pour une demande initiale de :

.....

.....

Dans l'objectif, déterminé ensemble et qui pourra être re-défini au fur et à mesure de l'avancée du travail, de :

.....

.....

Chaque séance sera facturée .... € réglable d'avance, soit un total de ....€. Le processus de coaching aura lieu

.....

Le contenu des séances est confidentiel et le coach est tenu au secret professionnel. Le code déontologique annexé, qui fait partie intégrante de cet accord, spécifie la conduite du coach vis à vis de la personne coachée. Le coach décline toute responsabilité pour les décisions professionnelles et personnelles de son client pendant la période- du coaching et au-delà.

Le client s'engage à travailler avec le coach dans le respect de sa profession et de sa personne et fait preuve d'un comportement responsable tout au long de l'accompagnement. Les données ci-dessus sont strictement confidentielles et seront utilisées uniquement dans le cadre de l'accompagnement et elles ne seront, à aucun moment et pour aucun motif, divulguées à des tiers, y compris les membres de la famille du client.

Si le client et le coach décident de poursuivre ensemble leur travail à l'issue du nombre forfaitaire de séances, un nouvel accord sera envisagé et conclu.

Le délai d'annulation d'une séance est de 24 heures minimum. Toute séance non

annulée dans ce délai sera facturée en totalité.  
Par leurs signatures au bas de ce contrat, les deux parties indiquent qu'elles en comprennent le contenu et sont en accord avec ce qui précède.

Signature du client,  
Précédée de la mention «lu et approuvé»      Signature du coach